

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA19-10-0011-3

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2026, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA19-10-0011-3 soit le Règlement modifiant le Règlement RGCA19-10-011 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin d'allouer une rémunération du maire suppléant.

Ce règlement entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2026 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 14 avril 2026.

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 14 avril 2026